

La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et First Phosphate annoncent la signature d'une entente de collaboration

Mashteuiatsh--(Newsfile Corp. - 9 avril 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (« La Première Nation ») annoncent la signature d'une entente de collaboration dans le cadre de son projet éventuel de mine de phosphate et usine de matériau actif de cathode lithium-fer-phosphate (LFP) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, Canada (le « Projet »).

L'entente de collaboration signée aujourd'hui à Mashteuiatsh, en présence du chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Gilbert Dominique, et du directeur général de First Phosphate, John Passalacqua, constitue une étape incontournable dans le développement du Projet.

L'entente vise notamment à convenir dès le départ des balises en ce qui concerne les opportunités d'emploi, les occasions d'affaires, la protection environnementale de Nitassinan (le territoire), l'harmonisation des travaux d'exploration avec les membres de la Première Nation qui occupent le territoire et l'encadrement de futurs travaux.

D'ailleurs, un éventuel accès au parc industriel de Mashteuiatsh pourrait être envisagé en vertu de l'entente, pour le développement des aspects industriels du Projet, aussi bien qu'une éventuelle participation financière au Projet de la part de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Également, la Première Nation s'engage à collaborer avec First Phosphate dans l'établissement du phosphate rare de roche ignée comme matériaux critique et stratégique à l'échelle du gouvernement fédéral canadien.

« Nous sommes satisfaits de l'entente de collaboration convenue aujourd'hui avec la société First Phosphate qui permet d'établir des bases pour effectuer des travaux d'exploration sur Nitassinan, notre territoire. Nous devons être considérés et consultés en amont de ce type de projet, en vertu de nos droits ancestraux et titre, notamment notre droit inhérent à l'autodétermination. L'entente permettra d'assurer un suivi lors de la réalisation des études et travaux nécessaires au développement du Projet, avec le souci de la continuité d'ilnu-aitun (la culture ilnue) », a souligné le chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Gilbert Dominique.

« C'est important pour First Phosphate de travailler en commun avec toutes les parties prenantes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le développement de l'industrie de l'avenir des batteries. La culture ilnu forme le tissu fondamental du caractère régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean et on est fier de pouvoir collaborer stratégiquement en affaires et en culture avec la Première Nation et de pouvoir nous intégrer davantage dans le cœur de la société du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous remercions la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh de son ouverture et de son amitié », a indiqué John Passalacqua, directeur général de First Phosphate.

En vertu de l'accord de collaboration, la société a accepté d'émettre : (a) un nombre initial de 50 000 actions au fonds ilnu-aitun (dédié à la culture ilnu) et 50 000 actions au fonds Nelueun (dédié à la langue ilnu) ; et (b) un nombre d'actions correspondant à 2,5 % des dépenses d'exploration et de développement engagées par la société sur le territoire de la Première Nation, calculées et payables annuellement. Les dépenses d'exploration et de développement sont soumises à un minimum de 100 000 actions par an, payables annuellement à l'avance, y compris 100 000 actions à émettre dans le cadre de la signature de cet accord pour l'année civile 2024. Le prix de toutes les actions pouvant être émises en vertu de l'accord sera fixé conformément aux politiques de la bourse CSE au moment de leur émission.

À propos de la Nation des Pekuakamiulnuatsh

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est l'organisation politique et administrative qui représente les Pekuakamiulnuatsh. La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh compte 10 840 membres dont plusieurs sont établis dans la communauté de Mashteuiatsh, sur les berges du Pekuakami (Lac Saint-Jean). Mashteuiatsh - qui signifie « Là où il y a une pointe » - constitue un lieu de ralliement et de rencontre historique.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.



Chef Gilbert Dominique et DG John Passalacqua

L'image ci-dessus n'affiche pas? Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour le voir:
https://images.newsfilecorp.com/files/8917/204717_firstphosphate1.jpg

- 30 -

Pour renseignements :

Mérodie Lapointe
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
+1 (418) 275-5386, poste 1245
communication@mashteuiatsh.ca
www.Mashteuiatsh.ca

Armand Mackenzie, VP
First Phosphate Corp.
+1 (514) 618-5289
armand@firstphosphate.com
www.FirstPhosphate.com

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variantes de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats "peuvent", "pourraient", "seraient", "pourraient", "seront" ou "seront pris", "se produiront" ou "seront atteints" et autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets d'intégration verticale de la Société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les objectifs et les buts de l'accord de collaboration entre la Société et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, y compris les lignes directrices concernant les possibilités d'emploi, les activités commerciales et la gestion des ressources naturelles, y compris les lignes directrices concernant les possibilités d'emploi, les occasions d'affaires, la protection environnementale de Nitassinan (le territoire), l'harmonisation des travaux d'exploration avec les membres de la Première Nation qui occupent le territoire et la supervision des travaux futurs ; l'accès éventuel envisagé au parc industriel de Mashteuiatsh en vertu de l'entente de collaboration ; l'entente de collaboration en permettant aux parties d'établir les bases des futurs travaux d'exploration sur Nitassinan ; la Société effectuera le suivi lors de la réalisation des études et travaux nécessaires au développement du Projet, dans le souci de la continuité de ilnu-aitun (la culture ilnu) ; et la Société s'intégrera davantage au sein de la Société du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société juge appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; le fait que la Société dispose d'un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire à l'exploration des propriétés de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage fructueux pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ;

l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de la Société, on peut citer les suivants : un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de parties extérieures ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un effet négatif sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



FIRST
PHOSPHATE



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

L'image ci-dessus n'affiche pas? Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour le voir:
https://images.newsfilecorp.com/files/8917/204717_firstphosptlogo.jpg

To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/204717>